



La Germinière
CFA

« Une formation avec l'expérience en plus »

C.S.

Certificat de Spécialisation

Constructions Paysagères



OBJECTIFS

Conduire et réaliser un chantier de constructions paysagères. Savoir utiliser des engins sur des chantiers d'aménagements paysagers et réaliser l'entretien et la maintenance de 1^{er} niveau.



FINALITÉ - EMPLOI

Salarié des entreprises de travaux paysagers ou de BTP, en charge de réaliser des constructions paysagères nécessaire à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics.

Poursuites d'études vers un BTS(A) ou un autre CS (arrosage intégré, élagueur, ...).



DUREE

La formation se déroule sur 1 an au CFA soit 560 heures à raison de 35 heures de cours par semaine.



CONDITION D'ADMISSION

Jeune titulaire d'un diplôme de niveau IV du secteur paysager ou d'une spécialité voisine et être âgé de moins de 30 ans.

Avoir un contrat d'apprentissage avec une entreprise privée ou une collectivité territoriale et avoir effectué un positionnement.



ALTERNANCE

L'apprenti est présent 16 semaines sur l'année au centre de formation (soit 560 heures et 31 semaines (soit 1 085 heures) en entreprise. A cela s'ajoute 5 semaines de congés payés.



EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES

- ☞ Terrain d'application,
- ☞ Chantier d'application,
- ☞ Parc paysager,
- ☞ Atelier agroéquipement
- ☞ Centre de ressources,
- ☞ Salles informatiques, ...



LIEU DE FORMATION :
La Germinière 72700 ROUILLON



100 % en contrat de professionnalisation en 2019



EVALUATION

Le CS CP est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture. L'obtention du diplôme est soumise à la validation des 4 Unités Capitalisables.

Les UC peuvent être acquises indépendamment avec une validité de 5 ans et ainsi permettre une certification partielle jusqu'à validité complète du diplôme. L'apprenti recevra alors une attestation correspondant aux UC passées. Les épreuves et les résultats des candidats sont validés par un jury permanent.



CONTENU

Modules	Modules professionnels	Volume horaire
UC 1	Réaliser des travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères dans le respect de la réglementation en vigueur. (documents contractuels, topographie, terrassement).	91 h
	Utiliser des engins de chantier de création ou d'entretien d'aménagements paysagers en toute sécurité et assurer leur maintenance.	
UC 2	Réaliser des travaux de voiries et réseaux divers dans le respect de la réglementation en vigueur (arrosage intégré, drainage, assainissement, électricité).	45,5 h
UC 3	Réaliser des travaux de constructions paysagères dans le respect de la réglementation en vigueur (circulations, escaliers, murets, bassins, accessoires de jardin).	350 h
UC 4	Organiser un chantier de constructions paysagères dans le respect de la réglementation en vigueur (approvisionnement, stockage, suivi de chantier, rendre compte, relation client).	52,5 h
EIE	Accueil, Rattrapage général UC, Bilan	21 h
TOTAL		560 h

La formation comprend également :

- ✓ Habilitation électrique, BT (BS-BE Manœuvre),
- ✓ Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST),
- ✓ Attestation de Conduite d'Engins en Sécurité pour la **minipelle** et le **chariot télescopique**,
- ✓ AIPR - Opérateur.

Contact : 02 43 47 07 55

cfa.sarthe@educagri.fr

www.eap72.fr

Adresse : CFA La Germinière - 72700 ROUILLON

Les renseignements et les demandes de préinscription peuvent se faire tout au long de l'année

